



Le droit de l'enfant à la protection : la question du signalement dans les activités de loisirs

Prévenir et identifier les cas de mauvais traitements font partie des mesures de protection garanties par l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Que faire lorsqu'en tant que professionnel-le ou bénévole dans le cadre d'activités extrascolaires, on se trouve face à un-e mineur-e dont l'intégrité physique, psychique ou sexuelle semble menacée ? Quand, comment et à qui signaler une situation de potentielle maltraitance ? Comment gérer le lien de confiance avec l'enfant ? Au travers d'exemples de situations pratiques, de contenus théoriques et d'échanges, cette rencontre a pour objectif d'apporter des réponses aux questions juridiques, éthiques et pratiques relatives au rôle de l'adulte encadrant et à son droit ou devoir d'aviser.

Lundi 7 juin - 19h à 21h

Lieu : **Aula du Collège de Bellevue, Rue du Docteur-Kern 14, La Chaux-de-Fonds**
Possibilité de suivre les interventions en visioconférence

Inscription par e-mail à zoe.lanz@ne.ch

Intervenant-e-s

Aline Schlaeppy

Animatrice socioculturelle, Jeunesse de la Côte

Yanick Bussy

Chef de l'office de protection de l'enfant, État de Neuchâtel